

AR Prefecture

063-256301375-20240614-DP2024006-AI
Reçu le 19/06/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DP 2024 006

DECISION DU PRESIDENT N° 2024/6

**Demande de Subvention pour une action visant à favoriser le renouvellement
générationnel des exploitations agricole dans un objectif de relocalisation de
l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial des Combrailles (PAT)**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des
Combrailles,**

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021.

DECIDE :

Article 1 : de solliciter une subvention FEADER pour l'opération intitulée « **Action visant à favoriser le renouvellement générationnel des exploitants agricole dans un objectif de relocalisation de l'alimentation dans le cadre du PAT des Combrailles** », d'approuver le plan de financements ci-dessous et de procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs mentionnés.

Dépenses HT		Recettes	
Dépenses de rémunération (sept 2024 – déc 2028)	158 719,08 €	FEADER	91 422,19 €
Frais de structure et de mission (forfait de 20 % des dépenses de rémunération)	31 743, 82 €	Autofinancement	99 040,71 €
Total	190 462,90 €		190 462,90 €

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 14 juin 2024.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

